



Communication - avril 2006

Règle d'investissement d'AXA vis-à-vis des entreprises productrices de mines antipersonnel

1. AXA et le respect des droits de l'homme :

Le respect des droits de l'homme est au cœur de la culture managériale d'AXA. Nous entendons exercer notre métier de façon responsable, en respectant partout dans le monde les mêmes engagements vis-à-vis de nos partenaires : clients, collaborateurs, actionnaires, fournisseurs, l'environnement et la cité.

AXA soutient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'a formellement reconnu en signant le Global Compact et en rejoignant la Finance Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Cette référence est inscrite dans le code de déontologie professionnelle d'AXA.

Nous avons structuré notre organisation de façon à piloter strictement l'application de ces engagements. Dans une démarche de progrès continu, nous menons des actions pour en améliorer l'application.

Nous avons inscrit dans la stratégie de développement durable d'AXA la volonté d'intégrer progressivement les critères du développement durable à nos politiques d'investissement.

2. La règle d'investissement d'AXA vis-à-vis des entreprises productrices de mines antipersonnel :

AXA a décidé d'aligner sa politique d'investissement sur les principes de la Convention d'Ottawa qui interdit la production et la distribution de mines antipersonnel.

Dorénavant, aucun investissement pour compte propre d'AXA ne sera placé dans des entreprises productrices ou distributrices de mines antipersonnel.

Cette règle d'investissement s'applique à tous les investissements pour compte propre des compagnies d'assurance du Groupe et ne concerne pas les actifs gérés pour compte de tiers.

AXA a donné instruction à ses gérants d'actif de mettre en place un processus d'identification des entreprises controversées qui fabriqueraient effectivement des mines antipersonnel et de ne plus réaliser aucun investissement pour compte propre dans ces sociétés.

* * *

À propos du Groupe AXA :

Le Groupe AXA, fort de 90 000 salariés, est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. En 2005, AXA a publié un chiffre d'affaires en normes IFRS de 72 milliards d'euros et un montant d'actifs sous gestion de 1064 milliards d'euros. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris et à la Bourse de New-York. AXA fait partie des indices extra-financiers FTSE4GOOD et ASPI Eurozone.

* * *

Informations complémentaires :

Site : <http://www.axa.com> - section entreprise responsable

Contact : developpement.durable@axa.com